




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21701-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.759**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS DU 3ÈME ÂGE - ANNÉE 2012

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Martine FENESTRAZ, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sylvaine DI CARO donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Sylvaine DI CARO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS DU 3ÈME ÂGE - ANNÉE 2012 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre des activités proposées par les différentes associations et clubs aixois en direction des Seniors, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions dispensées, à l'organisation de rencontres, de moments ludiques ou festifs tout au long de l'année.

Afin de maintenir ces liens de convivialité, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes, sachant que ces propositions ont été validées le 22 mai 2012.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2012, telles que présentées dans le tableau ci-après,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de **19 200,00€ (dix neuf mille deux cents euros)** sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire **9261 6574 1776 (Subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé)** qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.759 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LES CLUBS
ET ASSOCIATIONS DU 3ÈME ÂGE - ANNÉE 2012**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Direction Générale Adjointe des Services
 Qualité de Vie
 Mission Petite Enfance et Solidarités
 Solidarités Seniors

AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2012

Ligne budgétaire : 9261 6574 1776

Tiers	Clubs 3ème Age	2010	2011	Proposition (2012)	Convention	Objet
15951	Amitié (Club de l')	3 100,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €	Non	Voyages – Séjours culturels en France et à l'étranger. Projections documents éducatifs au club.
9281	Belle époque (Club la)	3 400,00 €	3 400,00 €	3 400,00 €	Non	Réunion hebdomadaire club 3ème âge gratuit, fêtes des mères, anniversaires, sorties journée, jeux de cartes, lotos tous les mercredis.
9275	Saint Eutrope (Club)	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	Non	Animation, repas, lotos, jeux de sociétés, sorties à la journée, voyages, loisirs, bibliothèque.
41965	Toujours jeunes (Club les)	3 300,00 €	3 300,00 €	3 300,00 €	Non	Assurer la gestion du club du 3ème âge, l'animation, les loisirs.
9258	Age d'or (Club de l')	2 200,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €	Non	Aider les personnes retraitées, souvent âgées en les réunissant pour diverses activités, sorties, jeux de sociétés, cartes, anniversaires, spectacles,etc, afin de les distraire et leur permettre d'oublier leur solitude.
9274	Jas de Bouffan (Club)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Non	Club 3ème âge.
TOTAL		19 000,00 €	19 200,00 €	19 200,00 €		